

# Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Vincent Bélanger-Marceau, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature  Date 6 mai 2024

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	30
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	31
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	32
Situation financière par organismes	33
Charges par objets	34
Excédent (déficit) accumulé	35
Avantages sociaux futurs	39

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	49
Analyse des charges consolidées	61

## RAPPORT

Aux membres du conseil de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (la ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> avril 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », la ville a comptabilisé, au 31 décembre 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers consolidés, aux charges ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Observations - Informations financières établies à des fins fiscales**

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Saint-Basile-le-Grand inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

## RAPPORT

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

## RAPPORT

· nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la ville à cesser son exploitation;

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

· nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit avec réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MPA inc.*  
*Société de comptables professionnels agréés*

MPA inc. société de comptables professionnel agréés (1)  
(1) Par Robert Arbour, CPA auditeur  
Montréal le 6 mai 2024

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations	
		2023	2022
<b>Revenus</b>			
Taxes	1	27 491 996	25 415 481
Compensations tenant lieu de taxes	2	240 607	278 364
Quotes-parts	3		
Transferts	4	4 937 297	8 712 417
Services rendus	5	2 074 254	1 942 060
Imposition de droits	6	7 883 612	2 507 090
Amendes et pénalités	7	463 462	344 469
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	986 906	392 789
Autres revenus	10	134 056	364 488
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	44 212 190	39 957 158
<b>Charges</b>			
Administration générale	14	5 796 954	5 269 898
Sécurité publique	15	6 606 579	6 272 532
Transport	16	7 526 128	7 405 746
Hygiène du milieu	17	6 124 834	5 510 922
Santé et bien-être	18		
Aménagement, urbanisme et développement	19	972 725	864 292
Loisirs et culture	20	5 828 707	5 247 148
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	1 709 510	1 352 670
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	34 565 437	31 923 208
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	9 646 753	8 033 950
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	67 198 887	59 164 937
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		
Solde redressé	28	67 198 887	59 164 937
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29	76 845 640	67 198 887

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	14 478 090	5 512 452
Débiteurs (note 5)	2	22 139 210	13 984 240
Prêts (note 6)	3	277 398	
Placements de portefeuille (note 7)	4	145 733	144 123
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	37 040 431	19 640 815
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 269 034	
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	8 528 676	5 001 486
Revenus reportés (note 11)	12	1 023 771	808 988
Dette à long terme (note 12)	13	68 201 154	58 808 606
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	271 901	329 261
Autres passifs (note 14)	15	700 000	
	16	79 994 536	64 948 341
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(42 954 105)	(45 307 526)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	119 578 016	111 784 129
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	68 840	54 793
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	152 889	667 491
	23	119 799 745	112 506 413
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	76 845 640	67 198 887
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	76 845 640	67 198 887
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	76 845 640	67 198 887

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations	
		2023	2022
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	9 646 753	8 033 950
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2 (	13 946 524)(	8 913 241)
Produit de cession	3	74 134	192 544
Amortissement	4	5 785 559	5 338 264
(Gain) perte sur cession	5	(65 760)	(145 441)
Réduction de valeur / Reclassement	6	358 704	612
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(7 793 887)	(3 527 262)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		
Variation des stocks de fournitures	10	(14 047)	(13 665)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	514 602	(452 910)
	13	500 555	(466 575)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	2 353 421	4 040 113
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	(45 307 526)	(49 347 639)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	(45 307 526)	(49 347 639)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21	(42 954 105)	(45 307 526)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	9 646 753	8 033 950
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	5 785 559	5 338 264
Autres			
▪ Gain sur cession d'immo/reclassement	3.1	292 940	(144 829)
▪ Gains/ms-value fds UMQ	3.2	19 495	12 580
	4	15 744 747	13 239 965
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(8 154 970)	(4 458 430)
Autres actifs financiers	6	(277 398)	
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	4 227 190	80 083
Revenus reportés	8	214 783	43 375
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(57 360)	27 800
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(14 047)	(13 665)
Autres actifs non financiers	12	514 602	(452 910)
	13	12 197 547	8 466 218
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(13 946 524)	(8 913 241)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	74 134	192 544
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	( )	( )
	18	(13 872 390)	(8 720 697)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(351 107)	(47 746)
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( )	( )
Cession	22	330 002	206 650
	23	(21 105)	158 904
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	21 257 229	9 669 173
Remboursement de la dette à long terme	25	(11 636 944)	(9 022 184)
Variation nette des emprunts temporaires	26	1 269 034	(1 000 000)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(227 733)	5 833
Autres			
▪	28.1		
	29	10 661 586	(347 178)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	30	8 965 638	(442 753)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	5 512 452	5 955 205
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	5 512 452	5 955 205
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	14 478 090	5 512 452

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Ville de Saint-Basile-Le-Grand est un organisme municipal existant en vertu de la Loi sur les cités et villes (LRQ,c.C-19). Elle est dirigée par un conseil composé de six conseillers et un maire.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 à S23-4.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la ville excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S.O.

**a) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la ville dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des organismes qu'elle contrôle. Cette consolidation se fait ligne par ligne.

La municipalité consolide intégralement l'organisme suivant :

- Café Jeunesse La Butte (100,00%)

**b) Partenariats**

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la ville dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des partenariats auxquels elle participe. Cette consolidation proportionnelle se fait ligne par ligne.

La municipalité participe au partenariat suivant :

- Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu(21,03%)

- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (7,82%)

- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (22,23%)

- Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-Le-Grand (30,20%)

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que la comptabilisation des revenus et charges aux cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

**D) Passifs**

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

**Revenus reportés**

Les montants perçus à l'égard du fonds de parcs et terrains de jeux, sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'entité comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charge sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers consolidés. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps (en tant que charge de désactualisation) ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, l'entité est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers consolidés dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**E) Actifs non financiers**

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**Immobilisations**

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures: 15, 20 et 40 ans

Bâtiments: 40 ans

Améliorations locatives : durée initiale du bail

Véhicules: 3 à 10 ans, 15 et 20 ans

Ameublement et équipement de bureau: 5 et 10 ans

Machinerie, outillage et équipement: 3 à 10 ans , 15 et 20 ans

**F) Revenus**

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;

les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur ;

les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les transferts (subvention) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur. Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées. Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

**Provenant de consolidation Régie de police Richelieu Saint-Laurent**

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2022 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- Avantages sociaux futurs :
  - pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
  - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
    - pour le montant négatif créé en 2010 pour contrer l'effet de la charge des cotisations versées par un autre employeur: sur la DMERCA des salariés participants au 31 décembre 2010 .

**l) Instruments financiers**

**Instruments financiers**

*a) Classement et comptabilisation des instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

*b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement*

Après leur comptabilisation initiale, l'entité évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- Les remboursements ou encaissements;
- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, les placements de portefeuille autres que ceux constitués d'investissements de capitaux propres cotés sur un marché actif, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations, les amendes, les pénalités, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*c) Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur*

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats consolidés.

*d) Coûts de transaction*

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

#### **Prêts**

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputées aux résultats à la provision pour moins-values.

La ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés. Les taux sont établis à partir de table de probabilité de défaut du marché.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils sont recouverts.

#### **Placements de portefeuille**

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions cotées sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

#### **J) Autres éléments**

##### **Affectations**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant les excédents affectés ou non affectés. Les affectations ne constituent ni des revenus, ni des charges, mais des éléments de conciliation à des fins fiscales.

#### **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La ville est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la ville.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la ville et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

**3. Modification de méthodes comptables**

**1. Adoption initiale - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la ville a adopté les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles exigences a eu comme incidence l'ajout d'un passif d'une somme de 700 000 \$ et d'immobilisations corporelles de 700 000 \$, sur les états financiers consolidés de la ville.

**2. Adoption initiale - SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la ville a adopté les exigences des normes comptables SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises et SP 3041, Placements de portefeuille du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Ces normes établissent la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, par exemple les instruments primaires comme les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt ou de devises.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers consolidés, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Conformément à ce chapitre, les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise seront présentés dans le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et aucun poste des états financiers consolidés de l'exercice courant n'a fait l'objet d'ajustements. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers consolidés de l'exercice antérieur.

Également, des informations additionnelles sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et sur la gestion de ces risques sont présentées dans les notes complémentaires notamment dans la note 25 portant sur les instruments financiers.

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	14 478 090	5 512 452
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	14 478 090	5 512 452
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 (	)	)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	6	14 478 090	5 512 452
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	179 220	95 982
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	103 592	

#### Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	1 985 743	1 620 718
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	10 627 636	10 466 981
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	2 705 002	301 799
Organismes municipaux	13	253 094	330 687
Autres			
▪ Mutation, Café de la Butte et autres	14.1	6 567 735	1 264 055
	15	22 139 210	13 984 240
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	6 924 114	6 675 659
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	6 924 114	6 675 659
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	106 278	83 049
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		1 500 015
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	9 118 134	7 654 697
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	36 483	
Ministère de la Culture et des Communications	25	179 339	169 102
Autres ministères/organismes	26	1 293 680	1 143 167
	27	10 627 636	10 466 981

**Note****6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪ Prêt pour les fosses septiques	30.1	277 398	
	31	277 398	
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note**

Prêt pour les fosses septiques, intérêt allant de 2 % à 5,5%, versement annuel de 22 500 \$, échéant entre 2032 et 2038

**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	145 733	144 123
Autres placements	34		
	35	145 733	144 123
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Note**

Il s'agit du fonds de franchise de l'UMQ

**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

La ville a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes au montant de 5 800 000 \$ au taux préférentiel. Au 31 décembre 2023, cette marge de crédit n'était pas utilisée.

Au 31 décembre 2023, la ville dispose de marges de crédit autorisées de 2 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel + 0,25%. Au 31 décembre 2023, cette marge de crédit n'était pas utilisée.

**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

Au 31 décembre 2023, la régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$. Un montant de 0\$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 7,82 %.

**Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu**

Au 31 décembre 2023, la régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$. Un montant de 0 \$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 21,03%.

**Régie intermunicipale de de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu**

La Régie bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire de 11 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel moins 0,15 % (7,05 %) et renouvelable annuellement. Cette ouverture de crédit bancaire est utilisée pour les opérations d'investissement de la Régie. Un montant de 1 269 034 \$ est utilisé au 31 décembre 2023. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 22,23 %.

**10. Crédoeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	3 770 639	1 644 267
Salaires et avantages sociaux	42	1 509 034	1 517 812
Dépôts et retenues de garantie	43	1 668 430	1 481 805
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Intérêts courus et autres passifs	45.1	1 580 573	357 602
	46	8 528 676	5 001 486

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	465 554	441 968
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58	67 516	67 516
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Loisirs, RECIM, Aréna, TECQ	60.1	490 701	299 504
	61	1 023 771	808 988

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	5,77	2024	2036	62	65 036 000	50 355 886
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,30	3,30	2024	2026	66	1 743 749	6 590 213
Organismes municipaux	1,30	3,30	2024	2026	67	665 966	778 072
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2,08	2,15	2026	2042	68	993 407	1 094 666
Autres					69		
					70	68 439 122	58 818 837
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 237 968)	( 10 231)
					72	68 201 154	58 808 606

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	5 366 960	103 127	290 407	5 760 494
2025	74	5 051 294	105 225	196 201	5 352 720
2026	75	5 004 912	101 664	768 282	5 874 858
2027	76	4 493 551	83 769	212 701	4 790 021
2028	77	4 951 827	65 578	221 465	5 238 870
2029 et plus	78	40 167 457	534 043	720 659	41 422 159
	79	65 036 001	993 406	2 409 715	68 439 122
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	65 036 001	993 406	2 409 715	68 439 122

**Note**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(271 901) (329 261)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	( ) ( )
	84	(271 901) (329 261)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	274 052 517 020
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	( ) ( )
Régimes à cotisations déterminées	87	605 853 574 286
Autres régimes (REER et autres)	88	156 501 128 475
Régimes de retraite des élus municipaux	89	26 063 25 921
	90	1 062 469 1 245 702

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**14. Autres passifs**

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		
Assainissement des sites contaminés	92		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	700 000	
Autres			
▪	94.1		
	95	700 000	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96		
Passifs engagés	97	700 000	
Passifs réglés	98	( )	( )
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	700 000	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'établissement concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

	2023	2022
<b>Solde au début</b>	-	-
Comptabilisation de l'obligation	700 000 \$	-
<b>Solde à la fin</b>	700 000 \$	-

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente la totalité du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors services d'immobilisation comptabilisée. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

**Désamiantage**

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,00 %
Période d'actualisation	De 3 à 80 ans
Taux d'inflation	3,00%

Les coûts estimés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif, s'élèvent à 700 000 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022)

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	22 156 833	1 002 651		23 159 484
Eaux usées	103	42 815 799	3 406 629	433 359	45 789 069
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	83 741 335	4 479 052		88 220 387
Autres					
▪ Divers	105.1	9 041 169	242 386	(4 791)	9 288 346
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	25 127 054	818 329	4 791	25 940 592
Améliorations locatives	108	117 976	7 477		125 453
Véhicules	109	4 863 497	1 253 281	301 780	5 814 998
Ameublement et équipement de bureau	110	1 266 784	51 997		1 318 781
Machinerie, outillage et équipement divers	111	4 738 771	57 894	47 966	4 748 699
Terrains	112	4 670 387		520	4 669 867
Autres	113	88 645		87 074	1 571
	114	198 628 250	11 319 696	870 699	209 077 247
Immobilisations en cours	115	199 053	2 626 828		2 825 881
	116	198 827 303	13 946 524	870 699	211 903 128
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	7 795 959	534 032		8 329 991
Eaux usées	118	12 315 513	1 042 359	57 125	13 300 747
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	44 205 366	2 335 225		46 540 591
Autres					
▪ Divers	120.1	4 218 862	352 638	17 531	4 553 969
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	11 153 164	762 524		11 915 688
Améliorations locatives	123	106 005	7 310		113 315
Véhicules	124	2 690 370	468 514	293 925	2 864 959
Ameublement et équipement de bureau	125	321 350	57 942		379 292
Machinerie, outillage et équipement divers	126	4 147 771	225 015	47 797	4 324 989
Autres	127	88 814		87 243	1 571
	128	87 043 174	5 785 559	503 621	92 325 112
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	111 784 129			119 578 016
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130	1 403 794			1 403 794
Amortissement cumulé	131	(341 149)	(107 344)		(448 493)
Valeur comptable nette	132	1 062 645			955 301

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪ Assurance et loisirs	144.1	152 889
Autres		
▪ Frais FPA régl à venir	145.1	411 913
	146	667 491

**Note****19. Obligations contractuelles**

En vertu des divers contrats, la Ville s'est engagée pour la prochaine année pour une somme de 6 410 113 \$, répartie de cette façon :

Enlèvement des ordures	3 467 824 \$
Évaluation, équilibrage et tenue à jour du rôle	1 125 606 \$
Entretien ménager	1 075 929 \$
Déneigement-secteur nord	486 568 \$
Collecte sélective	254 186 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

En vertu des divers contrats, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent s'est engagée pour les 3 prochains exercices pour une somme globale de 1 183 770\$ . Pour pourvoir à ces engagements, la Régie devra prévoir pour les 3 prochains exercices financiers les sommes suivantes:

Location de système de radio communication: 394 590\$ en 2024, 394 590\$ en 2025 et 394 590\$ en 2026.

La quote-part de la Ville de Saint-Basile-le-Grand est de 7,82%

**20. Droits contractuels**

S.O.

**21. Passifs éventuels**

S.O.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		
	150		
	151		

S.O.

**B) Auto-assurance**

La Régie de police assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme pour les employés cadres.

**C) Poursuites**

**Provenant de la consolidation de la Régie de Police Richelieu Saint-Laurent**

Au cours de l'exercice, la Régie de police a fait l'objet de griefs de certains de ces employés, pour une somme indéterminée.

La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 29 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 124 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 1 040 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 4 650 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La quote-part de la Ville de Saint-Basile-le-Grand est de 7,82%.

#### **D) Autres**

##### **ENVIRONNEMENT**

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la Ville excède les normes en vigueur. La Ville n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement, puisque les travaux effectués jusqu'à présent ne sont pas complets.

##### **Provenant de la consolidation de la Régie de Police Richelieu Saint-Laurent**

##### **Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal.**

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'un ou l'autre des parties.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le 10 mai 2023, la Cours d'appel du Québec a confirmé le jugement de la Cour supérieure du Québec en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM). Le jugement indique que la loi RRSM n'est pas inconstitutionnelle, à l'exception des dispositions de cette loi qui permettent à l'organisme municipal de suspendre l'indexation automatique des retraités. Il est à noter que des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été déposées en août 2023.

Bien que l'employeur se soit prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadre de la Loi RRSM, l'application du jugement est suspendue jusqu'à ce qu'une décision finale et sans appel soit rendue.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et des jugements rendu n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2023. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

**22. Actifs éventuels**

S.O.

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

S.O.

**24. Données budgétaires**

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est présentée dans les informations sectorielles.

**25. Instruments financiers**

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux prêts, aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

**Débiteurs**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	18 600 575 \$	11 359 508 \$

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la régie éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2023								
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	8 130 631 \$		-		-		-	8 130 631 \$
Emprunts temporaires	1 269 034 \$		-		-		-	1 269 034 \$
Intérêts courus à payer	398 045 \$		-		-		-	398 045 \$
Dettes	5 760 494 \$		11 227 578 \$		10 028 891 \$		41 422 159 \$	68 439 122 \$
	15 558 204 \$		11 227 578 \$		10 028 891 \$		41 422 159 \$	78 236 832 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2022							
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total	
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	\$ 4 771 619	\$ -	\$ -		\$ -	\$ 4 771 619	
Emprunts temporaires	\$ -	\$ -			\$ -	\$ -	
Intérêts courus à payer	\$ 229 867	\$ -	\$ -		\$ -	\$ 229 867	
Dettes	\$ 4 869 526	\$ 9 949 664	9 349 438 \$		\$ 34 650 209	\$ 58 818 837	
	\$ 9 871 012	\$ 9 949 664	9 349 438 \$		\$ 34 650 209	\$ 63 820 323	

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La ville est exposée à ces risques.

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la ville prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ses emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

31 décembre 2023			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	1 269 034 \$	1 269 034 \$
Dettes	68 439 122 \$	-	68 439 122 \$

31 décembre 2022			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers			
Dettes	58 818 837 \$	-	58 818 837 \$

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 625 921 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2023 (527 058 \$ en 2022).

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	25 415 481	27 078 137	27 491 996			27 491 996
Compensations tenant lieu de taxes	2	278 364	283 900	240 607			240 607
Quotes-parts	3					7 047 591	
Transferts	4	1 073 565	803 250	1 689 353		26 672	1 716 025
Services rendus	5	1 439 446	1 487 925	1 510 010		564 244	2 074 254
Imposition de droits	6	2 507 090	1 810 000	7 883 612			7 883 612
Amendes et pénalités	7	26 503	26 000	57 445		406 017	463 462
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	341 755	310 000	875 454		111 452	986 906
Autres revenus	10	379 210		57 396		76 660	134 056
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	31 461 414	31 799 212	39 805 873		8 232 636	40 990 918
<b>Investissement</b>							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	7 617 348		1 969 432		1 251 840	3 221 272
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	7 617 348		1 969 432		1 251 840	3 221 272
	22	39 078 762	31 799 212	41 775 305		9 484 476	44 212 190
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	5 099 489	5 590 390	5 479 928	317 026	540 997	5 796 954
Sécurité publique	24	5 321 717	5 607 357	5 693 798		6 167 187	6 606 579
Transport	25	5 154 075	4 951 226	5 060 812	2 465 316		7 526 128
Hygiène du milieu	26	3 970 351	4 786 870	4 555 565	1 576 391	1 245 067	6 124 834
Santé et bien-être	27						
Aménagement, urbanisme et développement	28	864 292	851 925	972 725			972 725
Loisirs et culture	29	4 358 594	5 098 711	4 873 771	705 565	249 371	5 828 707
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	1 180 759	1 577 435	1 555 059		154 451	1 709 510
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	4 617 288		5 064 298	( 5 064 298)		
	34	30 566 565	28 463 914	33 255 956		8 357 073	34 565 437
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	8 512 197	3 335 298	8 519 349		1 127 403	9 646 753

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Réalisations 2023</u>	<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	8 512 197	3 335 298	8 519 349	9 646 753
Moins : revenus d'investissement	2 (	7 617 348)	)	1 969 432)	3 221 272)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	894 849	3 335 298	6 549 917	6 425 481
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	4 617 288		5 064 298	5 785 559
Produit de cession	5	167 543		60 393	74 134
(Gain) perte sur cession	6	(164 805)		(53 679)	(65 760)
Réduction de valeur / Reclassement	7	612		358 703	358 703
	8	4 620 638		5 429 715	6 152 636
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12			46 927	46 927
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	32 209		25 172	25 172
	15	32 209		72 099	72 099
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			168 531	168 531
Remboursement de la dette à long terme	17 (	3 765 160)	3 910 681)	3 850 964)	4 373 063)
	18	(3 765 160)	(3 910 681)	(3 682 433)	(4 204 532)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19 (	47 746)	)	1 066 572)	1 083 488)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	104 901		134 701	280 680
Excédent de fonctionnement affecté	21	795 314	708 860	776 754	803 208
Réserves financières et fonds réservés	22	(85 655)	(133 477)	(120 921)	(195 445)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(20 565)		380 286	369 494
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	746 249	575 383	104 248	174 449
	26	1 633 936	(3 335 298)	1 923 629	2 194 652
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	2 528 785		8 473 546	8 620 133

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Réalizations 2023		
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	7 617 348	1 969 432	1 251 840	3 221 272
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2	( 95 198)	( 783 291)	( )	( 783 291)
Sécurité publique	3	( )	( )	( 2 014 678)	( 2 014 678)
Transport	4	( 5 443 774)	( 6 137 761)	( )	( 6 137 761)
Hygiène du milieu	5	( 2 371 464)	( 4 409 279)	( 29 700)	( 4 438 979)
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	( 747 674)	( 571 815)	( )	( 571 815)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	( )	( )	( )	( )
	11	( 8 658 110)	( 11 902 146)	( 2 044 378)	( 13 946 524)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Acquisition	12	( )	( )	( )	( )
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Émission ou acquisition	13	( 47 746)	( 351 107)	( )	( 351 107)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	3 456 736	13 277 500	298 860	13 576 360
<b>Affectations</b>					
Activités de fonctionnement	15	47 746	1 066 572	16 916	1 083 488
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16	344 735	241 050		241 050
Excédent de fonctionnement affecté	17				
Réserves financières et fonds réservés	18	259 078	100 230	142 210	242 440
	19	651 559	1 407 852	159 126	1 566 978
	20	(4 597 561)	2 432 099	(1 586 392)	845 707
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	3 019 787	4 401 531	(334 552)	4 066 979

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	3 930 925	13 081 570	1 396 520	14 478 090
Débiteurs (note 5)	2	12 782 708	19 709 306	2 429 904	22 139 210
Prêts (note 6)	3		277 398		277 398
Placements de portefeuille (note 7)	4	144 123	145 733		145 733
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	16 857 756	33 214 007	3 826 424	37 040 431
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10			1 269 034	1 269 034
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	4 035 464	7 288 569	1 240 107	8 528 676
Revenus reportés (note 11)	12	808 988	1 007 676	16 095	1 023 771
Dettes à long terme (note 12)	13	52 705 830	62 360 075	5 841 079	68 201 154
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			271 901	271 901
Autres passifs (note 14)	15		700 000		700 000
	16	57 550 282	71 356 320	8 638 216	79 994 536
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(40 692 526)	(38 142 313)	(4 811 792)	(42 954 105)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	100 439 572	106 912 002	12 666 014	119 578 016
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	40 282	52 218	16 622	68 840
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	603 590	88 360	64 529	152 889
	23	101 083 444	107 052 580	12 747 165	119 799 745
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	6 001 291	13 477 643	382 335	13 859 978
Excédent de fonctionnement affecté	25	1 166 553	1 198 263	210 125	1 408 388
Réserves financières et fonds réservés	26	2 179 966	2 302 248	325 135	2 627 383
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	( 190 600) (	739 417) (	167 404) (	906 821)
Financement des investissements en cours	28	(2 805 470)	1 494 473	(327 146)	1 167 327
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	54 039 178	51 177 057	7 512 328	58 689 385
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	60 390 918	68 910 267	7 935 373	76 845 640
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	8 455 204	7 839 870	13 275 982	11 579 233
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	2 225 908	1 992 784	3 345 692	3 171 562
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	7 195 860	7 642 507	8 314 469	8 532 933
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	1 572 935	1 397 335	1 528 221	1 186 621
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11		152 671	152 671	125 608
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	4 500	5 053	28 618	40 441
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	7 292 701	7 482 895	435 304	326 381
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	1 716 806	1 678 543	1 698 921	1 622 166
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19		5 064 298	5 785 559	5 338 263
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪	21.1				
	22	28 463 914	33 255 956	34 565 437	31 923 208

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	13 859 978	6 395 224
Excédent de fonctionnement affecté	2	1 408 388	1 466 336
Réserves financières et fonds réservés	3	2 627 383	2 497 373
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	906 821)(	403 737)
Financement des investissements en cours	5	1 167 327	(2 798 064)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	58 689 385	60 041 755
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	76 845 640	67 198 887
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	13 477 643	6 001 291
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	382 335	393 933
	11	13 859 978	6 395 224
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Budget 2024	12.1	708 860	735 314
▪ Élection	12.2	75 000	50 000
▪ Projet loi 208	12.3	252 892	249 825
▪ Aménagement stationnement	12.4	42 000	42 000
▪ Programme rénovation Québec	12.5		26 845
▪ Projets spéciaux	12.6	119 511	89 022
	13	1 198 263	1 193 006
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ Régie police et Assain.	14.1	210 125	273 330
	15	210 125	273 330
	16	1 408 388	1 466 336

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
<b>Fonds réservés</b>		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	1 394 823
Organismes contrôlés et partenariats	22	205 690
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	68 743
Montant non réservé		
Administration municipale	25	907 425
Organismes contrôlés et partenariats	26	50 702
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	
Autres		
▪	30.1	
	31	2 627 383
	32	2 497 373

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( 26 900)(	31 515)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( ) (	)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( ) (	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( ) (	)
Autres	37 ( 32 297)(	38 474)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( ) (	)
	39 ( 59 197)(	69 989)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( ) (	)
Assainissement des sites contaminés	41 ( ) (	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ( 562 917)(	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ( ) (	)
Autres	44.1 ( ) (	)
	45 ( 622 114)(	69 989)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ( ) (	)
Utilisation du fonds de roulement	47 ( ) (	)
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ( ) (	)
Utilisation du fonds de roulement	49 ( ) (	)
Autres	50.1 ( ) (	)
	51 ( ) (	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ( ) (	)
Mesure relative à la COVID-19	53 ( ) (	)
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( (157 231))(	)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( ) (	)
Autres	56.1 ( 276 738)(	143 148)
	57 ( 119 507)(	143 148)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58 (165 200)	(190 600)
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
	63 (165 200)	(190 600)
	64 ( 906 821)(	403 737)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65 4 907 737	955 966
Investissements à financer	66 ( 3 740 410)(	3 754 030)
	67 1 167 327	(2 798 064)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68 119 578 016	111 784 129
Propriétés destinées à la revente	69	
Prêts	70 277 398	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71 145 733	144 123
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73 120 001 147	111 928 252
Ajustements aux éléments d'actif	74 (73 490)	189 505
	75 119 927 657	112 117 757
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	76 ( 68 201 154)(	58 808 606)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 ( 237 968)(	10 231)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78 6 924 114	6 599 686
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79 276 736	143 149
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81 ( 61 238 272)(	52 076 002)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ( )	( )
	83 ( 61 238 272)(	52 076 002)
	84 58 689 385	60 041 755

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

i) Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »).

La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

**Description des régimes:**

1. Date d'entrée en vigueur des régimes: le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale: à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative:

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

i) Policiers syndiqués: Tout participant peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications: Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée : Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulé aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 0.5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0.35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes:

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communication.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM, les rentes sont indexées selon 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM, les rentes sont indexées selon 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles.

9. Règle du 50% (cotisation excédentaire)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

#### 10. Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués: Volet courant: 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,20% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

b) Cadres: Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications: 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

#### 11. Cotisation patronale

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (329 261)	(301 461)
Charge de l'exercice	4 ( 274 052)(	517 020)
Cotisations versées par l'employeur	5 331 412	489 220
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (271 901)	(329 261)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 12 635 087	12 064 203
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 12 920 282)(	12 265 670)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (285 195)	(201 467)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 13 294	(127 794)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (271 901)	(329 261)
Provision pour moins-value	12 ( ) (	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (271 901)	(329 261)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	12 635 087
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	12 920 282)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	285 195)(
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	494 771
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	193 389
	20	494 771
Cotisations salariales des employés	21 (	250 396)(
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(
	23	244 375
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	6 217
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(5 709)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres	29.1	
▪	29.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	250 592
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	714 201
Rendement espéré des actifs	32 (	690 741)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	23 460
Charge de l'exercice	34	274 052
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	515 541
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	690 741)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(175 200)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	27 894
Prestations versées au cours de l'exercice	39	526 466
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	12 503 398
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	11 421 266
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	229 752
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	192 607
DMERCA du nouveau volet	45	16
DMERCA de l'ancien volet	46	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	34

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,85 %	5,71 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,71 %	5,38 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
	82	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	( )
Rendement espéré des actifs	85	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	
	86	
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques	103.1	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 1

**Description des régimes et autres renseignements**

Les employés de la Ville participent à un régime à cotisations déterminées en vertu duquel ils bénéficieront d'une pension établie selon les cotisations qui ont été accumulées et du revenu de placement provenant de ces cotisations. Les états financiers ne tiennent compte que de la dépense relative aux services courants.

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105	
Régime de retraite par financement salarial	106	
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109	574 286
	110	605 853
		574 286

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 2

**Description des régimes et autres renseignements****Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu****Régime de retraite simplifié**

La Régie offre à ses employés réguliers pompier et cadre un régime de retraite simplifié où l'employeur et l'employé cotisent chacun 9 % du salaire régulier de l'employé. Le taux de la contribution varie pour les employés pompier à temps partiel selon la municipalité de provenance.

**Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu****REER collectif**

Cols bleu 8% employés ; 8% employeurs

Cadres 9% employés ; 9% employeurs

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime volontaire d'épargne-retraite	112	
Régime de retraite simplifié	113	111 057
REER	114	17 418
Autres régimes	115	
	116	156 501
		128 475

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	28	30

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2023	2022
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	6 218	6 060
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	26 063	25 921
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	26 063	25 921

**Note**

## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TAXES</b>				
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	21 966 139	22 307 440	20 234 258
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	21 966 139	22 307 440	20 234 258
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	1 783 007	1 794 026	1 763 227
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14	881 628	888 234	803 406
Matières résiduelles	15	2 009 593	2 018 268	2 058 649
Autres				
▪ Fosses septiques	16.1	53 770	55 337	49 608
▪ Loi privée 208	16.2	50 000	39 485	50 000
▪ P. comptant/bac recyclage	16.3		5 569	32 702
Centres d'urgence 9-1-1	17		86 611	81 921
Service de la dette	18	334 000	297 026	341 710
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	5 111 998	5 184 556	5 181 223
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	5 111 998	5 184 556	5 181 223
	27	27 078 137	27 491 996	25 415 481

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	48 440	40 708	23 506
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	231 560	194 617	250 018
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	280 000	235 325	273 524
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36	3 900	5 282	4 840
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39	3 900	5 282	4 840
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	283 900	240 607	278 364

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47	112 908	112 908	50 002
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48			
Sécurité incendie	49		6 367	
Sécurité civile	50			
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	4 000	374 335	80 632
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62		20 305	
Réseau de distribution de l'eau potable	63	16 806	16 806	35 724
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67	100 000	276 631	240 009
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72	2 721	2 721	1 729
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79	116 219	116 219	
Autres	80			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	32 416	68 151	68 998
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	74 000	84 961	76 369
Autres	83			
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	210 416	1 052 732	1 079 404
				553 463

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88		1 251 840	
Sécurité civile	89			
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	765 493	765 493	1 758 592
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101	(45 583)	(45 583)	220 879
Réseau de distribution de l'eau potable	102	1 249 522	1 249 522	5 409 961
Traitement des eaux usées	103			
Réseaux d'égout	104			227 916
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120			
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	1 969 432	3 221 272	7 617 348

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	320 000	363 788	363 788
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	272 834	272 833	272 833
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135	592 834	636 621	636 621
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	803 250	3 658 785	4 937 297
				541 606
				8 712 417

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	137			
Évaluation	138			
Autres	139	530 181	501 580	517 581
	140	530 181	501 580	517 581
<b>Sécurité publique</b>				
Police	141			
Sécurité incendie	142		43 251	36 161
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145		43 251	36 161
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	146			
Enlèvement de la neige	147			
Autres	148			
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		29 099	26 107
Réseau de distribution de l'eau potable	153			
Traitement des eaux usées	154			
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164		29 099	26 107

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178	530 181	501 580	589 931
				568 370

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	93 194	99 477	99 145
	182	93 194	99 477	99 145
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183		202 111	217 662
Sécurité incendie	184		27 417	11 804
Sécurité civile	185			
Autres	186			
	187		229 528	229 466
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195	30 000	30 172	73 395
	196	30 000	30 172	73 395
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198			
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200	23 000	65 995	35 087
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206	205 480	196 788	202 164
	207	228 480	262 783	237 251

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	212	5 000	25 490	25 490
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215			
	216	5 000	25 490	25 490
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	217	597 970	584 172	830 537
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	3 100	6 336	6 336
Autres	219			
	220	601 070	590 508	836 873
<b>Réseau d'électricité</b>	221			
	222	957 744	1 008 430	1 484 323
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	1 487 925	1 510 010	2 074 254
				1 942 060

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	110 000	85 385	65 764
Droits de mutation immobilière	225	1 700 000	7 798 227	2 441 326
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	1 810 000	7 883 612	2 507 090
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>	229	26 000	463 462	344 469
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>	230			
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	231	310 000	875 454	392 789
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		53 679	145 441
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		53 199	
Redevances réglementaires	240			
Autres	241		3 717	219 047
	242		57 396	364 488
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	243			

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
Conseil	1	422 997	441 178		441 178	441 178	399 387
Greffe et application de la loi	2	728 006	679 242		679 242	679 242	542 785
Gestion financière et administrative	3	1 905 900	1 885 828		1 885 828	1 885 828	1 880 775
Évaluation	4	286 100	248 550		248 550	248 550	240 709
Gestion du personnel	5	476 173	463 617		463 617	463 617	439 713
Autres							
▪ Communication	6.1	593 886	576 677		576 677	576 677	486 081
▪ Autres	6.2	1 177 328	1 184 836	317 026	1 501 862	1 501 862	1 280 448
	7	5 590 390	5 479 928	317 026	5 796 954	5 796 954	5 269 898
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
Police	8	3 227 365	3 313 976		3 313 976	4 013 766	3 909 530
Sécurité incendie	9	2 210 718	2 207 763		2 207 763	2 420 754	2 190 500
Sécurité civile	10						4 548
Autres	11	169 274	172 059		172 059	172 059	167 954
	12	5 607 357	5 693 798		5 693 798	6 606 579	6 272 532
<b>TRANSPORT</b>							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	2 251 714	2 358 692	2 465 316	4 824 008	4 824 008	5 216 578
Enlèvement de la neige	14	712 151	698 461		698 461	698 461	411 581
Éclairage des rues	15	127 930	125 991		125 991	125 991	123 004
Circulation et stationnement	16	251 142	284 930		284 930	284 930	187 387
Transport collectif							
Transport en commun	17	1 608 289	1 592 738		1 592 738	1 592 738	1 467 196
Transport aérien	18						
Transport par eau	19						
Autres	20						
	21	4 951 226	5 060 812	2 465 316	7 526 128	7 526 128	7 405 746

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	949 239	1 025 129		1 025 129	1 005 442	878 149
Réseau de distribution de l'eau potable	23	551 661	536 098	534 032	1 070 130	1 070 130	739 578
Traitement des eaux usées	24	405 365	405 365		405 365	417 930	403 425
Réseaux d'égout	25	545 587	468 069	1 042 359	1 510 428	1 510 428	1 364 641
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	692 220	572 509		572 509	572 509	972 476
Élimination	27						
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	496 616	485 026		485 026	485 026	397 219
Tri et conditionnement	29						
Matières organiques							
Collecte et transport	30	404 586	419 106		419 106	419 106	607 084
Traitement	31	395 278	396 132		396 132	396 132	
Matériaux secs	32	138 099	109 535		109 535	109 535	
Autres	33	32 367	23 462		23 462	23 462	
Plan de gestion	34						
Autres	35						
Cours d'eau	36						
Protection de l'environnement	37						
Autres	38	175 852	115 134		115 134	115 134	148 350
	39	4 786 870	4 555 565	1 576 391	6 131 956	6 124 834	5 510 922
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>							
Logement social	40						
Sécurité du revenu	41						
Autres	42						
	43						

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	830 258	851 566		851 566	851 566	683 822
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45						
Autres biens	46						
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47		116 219		116 219	116 219	
Tourisme	48						
Autres	49						
Autres	50	21 667	4 940		4 940	4 940	180 470
	51	851 925	972 725		972 725	972 725	864 292
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 184 735	1 147 079	268 528	1 415 607	1 664 978	1 416 663
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 119 221	1 023 072		1 023 072	1 023 072	1 010 592
Piscines, plages et ports de plaisance	54						
Parcs et terrains de jeux	55	1 650 405	1 606 252	401 489	2 007 741	2 007 741	1 762 633
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57						
Autres	58	125 600	102 855		102 855	102 855	148 693
	59	4 079 961	3 879 258	670 017	4 549 275	4 798 646	4 338 581
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	145 500	125 226		125 226	125 226	48 556
Bibliothèques	61	873 250	869 287	35 548	904 835	904 835	860 011
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62						
Autres ressources du patrimoine	63						
Autres	64						
	65	1 018 750	994 513	35 548	1 030 061	1 030 061	908 567
	66	5 098 711	4 873 771	705 565	5 579 336	5 828 707	5 247 148

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées		
		Budget 2023	Réalizations 2023		Réalizations	Réalizations	
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67						
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>							
Dette à long terme							
Intérêts	68	1 572 935	1 550 006		1 550 006	1 680 002	1 311 339
Autres frais	69					890	890
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70					23 460	36 128
Autres	71	4 500	5 053		5 053	5 158	4 313
	72	1 577 435	1 555 059		1 555 059	1 709 510	1 352 670
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73						
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74		5 064 298 (	5 064 298)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	2022
		2023		
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	1 002 651	1 002 651	462 406
Usines de traitement de l'eau potable	2			2 758
Usines et bassins d'épuration	3		17 740	3 777
Conduites d'égout	4	3 406 629	3 406 629	1 909 058
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	5 164 049	5 164 049	5 347 562
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9	990	990	59 261
Parcs et terrains de jeux	10	241 396	241 396	448 175
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	763 962	2 637 865	118 979
Édifices communautaires et récréatifs	14	109 511	109 511	299 498
Améliorations locatives	15		7 477	1 178
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	1 138 822	1 253 281	91 654
Ameublement et équipement de bureau	18	38 818	51 997	16 027
Machinerie, outillage et équipement divers	19	35 318	52 938	152 908
Terrains	20			
Autres	21			
	22	11 902 146	13 946 524	8 913 241

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	1 002 651	1 002 651	462 406
Usines de traitement de l'eau potable	2			2 758
Usines et bassins d'épuration	3		17 740	3 777
Conduites d'égout	4	3 406 629	3 406 629	1 909 058
Autres infrastructures	5	5 406 435	5 406 435	5 854 998
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	2 086 431	4 113 069	680 244
	12	11 902 146	13 946 524	8 913 241

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	942 687	101 591	17 405	1 026 873
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	1 868 216	419 204	696 084	1 591 336
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	49 332 275	20 099 407	10 534 883	58 896 799
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	52 143 178	20 620 202	11 248 372	61 515 008
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	6 675 659	637 027	388 572	6 924 114
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	6 675 659	637 027	388 572	6 924 114
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	6 675 659	637 027	388 572	6 924 114
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	6 675 659	637 027	388 572	6 924 114
	19	58 818 837	21 257 229	11 636 944	68 439 122
Dette en cours de refinancement	20 (				)
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	58 818 837	21 257 229	11 636 944	68 439 122

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	62 592 149
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	3 373 620
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	907 425
Débiteurs	8	6 263 060
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	4 693 209
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	54 102 075
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	5 302 662
Endettement net à long terme	14	59 404 737
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	1 423 852
Communauté métropolitaine	16	210 336
Autres organismes	17	2 139 000
Endettement total net à long terme	18	63 177 925
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	63 177 925
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Administration générale</b>				
Grefe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	573 182	600 892	543 108
<b>Sécurité publique</b>				
Police	4	3 227 365	3 313 976	(51 562)
Sécurité incendie	5	2 137 550	2 137 532	(101 190)
Sécurité civile	6			
Autres	7			
<b>Transport</b>				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9			
Autres	10			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout	11	1 354 604	1 430 495	(12 836)
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	16			
Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>	24			
	25	7 292 701	7 482 895	435 304
				326 381

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1	581 195	494 346
<b>Charges sociales</b>	2	160 195	135 170
<b>Biens et services</b>	3	11 135 706	7 947 381
<b>Frais de financement</b>	4	25 050	81 213
<b>Autres</b>	5		
	6	11 902 146	8 658 110

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Effectifs personnes/ année <sup>2</sup>	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total <sup>1</sup>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	27,78	35,00	51 348,00	3 013 256	726 234	3 739 490
Professionnels	2						
Cols blancs	3	58,10	35,00	101 035,94	3 175 106	881 351	4 056 457
Cols bleus	4	31,21	40,00	64 924,92	1 961 685	480 299	2 441 984
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	117,09		217 308,86	8 150 047	2 087 884	10 237 931
Élus	9	7,00			271 018	65 095	336 113
	10	124,09			8 421 065	2 152 979	10 574 044

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2		(13 926)	(31 657)		(45 583)
Réseau de distribution de l'eau potable	3	16 806	381 936	867 586		1 266 328
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6	1 634 326	259 290	544 424		2 438 040
	7	1 651 132	627 300	1 380 353		3 658 785

**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	82 122	84 934
	4	82 122	84 934
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie	6	7 827	9 190
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	7 827	9 190
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	769 841	526 796
Enlèvement de la neige	11	4 120	4 064
Autres	12	3 675	4 064
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	777 636	534 924
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	7 224	9 770
Réseau de distribution de l'eau potable	17	127 744	97 139
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19	415 077	338 320
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	550 045	445 229
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	129 247	97 479
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	1 364	1 402
Autres	38	6 818	7 601
	39	137 429	106 482
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	1 555 059	1 180 759

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Lessard, Yves	1.1 Maire	74 074	17 853	12 981	
Cameron Chevrier, Olivier	1.2 Conseiller	18 899	9 279	178	89
Lacroix, Guy	1.3 Conseiller	18 899	9 279	714	
Lallemant Raymond, Laurie-Line	1.4 Conseiller	18 899	9 279		
Leprohon, Martin	1.5 Conseiller	18 899	9 279	712	356
Méthot, Kim	1.6 Conseiller	18 899	9 279		
Vézina, Denis	1.7 Conseiller	18 899	9 279		

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI      NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1      2 000 000 \$

**Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2           

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 3      \_\_\_\_\_ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4           

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 3 : Autres revenus 7      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 9 : Autres charges 11      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 14 : Débiteurs 14      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer 17      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 24 : Libres 20      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21      \_\_\_\_\_ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22      \_\_\_\_\_ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice 23      \_\_\_\_\_ \$

Constatés au cours de l'exercice 24      \_\_\_\_\_ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25      \_\_\_\_\_ \$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 \_\_\_\_\_ \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 \_\_\_\_\_ 3 388 045 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 \_\_\_\_\_ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 \_\_\_\_\_ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 \_\_\_\_\_ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 \_\_\_\_\_ \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 \_\_\_\_\_ \$

- Systèmes de drainage

51 \_\_\_\_\_ \$

- Abords de routes

52 \_\_\_\_\_ \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 \_\_\_\_\_ \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 \_\_\_\_\_ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 \_\_\_\_\_ \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56 \_\_\_\_\_ \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 \_\_\_\_\_

b) Date d'adoption de la résolution

58 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 2021-04-115
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2021-04-06
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 1
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 961
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 444
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 2
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**



**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI**      **NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1        

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2        

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3        

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4        **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5        

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6        

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7        **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8        

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9        **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**



## ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière modification : 2024-04-24 15:24  
\_\_\_\_\_



# Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	31 461 414	31 799 212	39 805 873	8 232 636	40 990 918
Investissement	2	7 617 348		1 969 432	1 251 840	3 221 272
	3	39 078 762	31 799 212	41 775 305	9 484 476	44 212 190
<b>Charges</b>	4	30 566 565	28 463 914	33 255 956	8 357 073	34 565 437
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	8 512 197	3 335 298	8 519 349	1 127 403	9 646 753
Moins : revenus d'investissement	6 (	7 617 348)(	)	1 969 432)(	1 251 840)(	3 221 272)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	894 849	3 335 298	6 549 917	(124 437)	6 425 481
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	4 617 288		5 064 298	721 261	5 785 559
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			168 531		168 531
Remboursement de la dette à long terme	10 (	3 765 160)(	3 910 681)(	3 850 964)(	522 099)(	4 373 063)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (	47 746)(	)	1 066 572)(	16 916)(	1 083 488)
Excédent (déficit) accumulé	12	793 995	575 383	1 170 820	87 117	1 257 937
Autres éléments de conciliation	13	35 559		437 516	1 660	439 176
	14	1 633 936	(3 335 298)	1 923 629	271 023	2 194 652
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	2 528 785		8 473 546	146 586	8 620 133

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
		<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Total consolidé</b>
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3 930 925	13 081 570	14 478 090
Débiteurs	2	12 782 708	19 709 306	22 139 210
Placements de portefeuille	3	144 123	145 733	145 733
Autres	4		277 398	277 398
	5	16 857 756	33 214 007	37 040 431
<b>Passifs</b>				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	52 705 830	62 360 075	68 201 154
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			271 901
Autres	9	4 844 452	8 996 245	11 521 481
	10	57 550 282	71 356 320	79 994 536
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	<b>(40 692 526)</b>	<b>(38 142 313)</b>	<b>(42 954 105)</b>
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles	12	100 439 572	106 912 002	119 578 016
Autres	13	643 872	140 578	221 729
	14	101 083 444	107 052 580	119 799 745
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	6 001 291	13 477 643	13 859 978
Excédent de fonctionnement affecté	16	1 166 553	1 198 263	1 408 388
Réserves financières et fonds réservés	17	2 179 966	2 302 248	2 627 383
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (	190 600)(	739 417)(	906 821)(
Financement des investissements en cours	19	(2 805 470)	1 494 473	1 167 327
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	54 039 178	51 177 057	58 689 385
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	60 390 918	68 910 267	76 845 640

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Budget 2024	1.1	708 860	735 314
▪ Élection	1.2	75 000	50 000
▪ Projet loi 208	1.3	252 892	249 825
▪ Aménagement stationnement	1.4	42 000	42 000
▪ Programme rénovation Québec	1.5		26 845
▪ Projets spéciaux	1.6	119 511	89 022
	2	1 198 263	1 193 006
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	3	210 125	273 330
	4	1 408 388	1 466 336
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	5.1		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	7	1 394 823	1 367 332
Organismes contrôlés et partenariats	8	205 690	187 356
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	9	907 425	812 634
Organismes contrôlés et partenariats	10	119 445	130 051
Fonds local d'investissement	11		
Fonds local de solidarité	12		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13		
Autres			
▪	14.1		
	15	2 627 383	2 497 373
	16	4 035 771	3 963 709

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	54 102 075
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	63 177 925

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
		<b>Total consolidé</b>	<b>Total consolidé</b>
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	1 026 873	942 687
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	58 896 799	49 332 275
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	1 591 336	1 868 216
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	6 924 114	6 675 659
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	68 439 122	58 818 837

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Réalisations 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	
		<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Total consolidé</b>
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	12	25 415 481	27 078 137	27 491 996	27 491 996
Compensations tenant lieu de taxes	13	278 364	283 900	240 607	240 607
Quotes-parts	14				
Transferts	15	1 073 565	803 250	1 689 353	1 716 025
Services rendus	16	1 439 446	1 487 925	1 510 010	2 074 254
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	2 533 593	1 836 000	7 941 057	8 347 074
Autres	18	720 965	310 000	932 850	1 120 962
	19	31 461 414	31 799 212	39 805 873	40 990 918
<b>Investissement</b>					
Taxes	20				
Quotes-parts	21				
Transferts	22	7 617 348		1 969 432	3 221 272
Autres	23				
	24	7 617 348		1 969 432	3 221 272
	25	39 078 762	31 799 212	41 775 305	44 212 190

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	5 590 390	5 479 928	317 026	5 796 954	5 796 954	5 269 898
Sécurité publique							
Police	2	3 227 365	3 313 976		3 313 976	4 013 766	3 909 530
Sécurité incendie	3	2 210 718	2 207 763		2 207 763	2 420 754	2 190 500
Autres	4	169 274	172 059		172 059	172 059	172 502
Transport							
Réseau routier	5	3 342 937	3 468 074	2 465 316	5 933 390	5 933 390	5 938 550
Transport collectif	6	1 608 289	1 592 738		1 592 738	1 592 738	1 467 196
Autres	7						
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	2 451 852	2 434 661	1 576 391	4 011 052	4 003 930	3 385 793
Matières résiduelles	9	2 159 166	2 005 770		2 005 770	2 005 770	1 976 779
Autres	10	175 852	115 134		115 134	115 134	148 350
Santé et bien-être	11						
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	830 258	851 566		851 566	851 566	683 822
Promotion et développement économique	13		116 219		116 219	116 219	
Autres	14	21 667	4 940		4 940	4 940	180 470
Loisirs et culture	15	5 098 711	4 873 771	705 565	5 579 336	5 828 707	5 247 148
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	1 577 435	1 555 059		1 555 059	1 709 510	1 352 670
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	28 463 914	28 191 658	5 064 298	33 255 956	34 565 437	31 923 208
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		5 064 298 (	5 064 298)			
	21	28 463 914	33 255 956		33 255 956	34 565 437	31 923 208

Extrait du rapport financier, page S28

**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Réalisations 2023</u>		<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	7 617 348	1 969 432	1 251 840	3 221 272
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	8 658 110)(	11 902 146)(	2 044 378)(	13 946 524)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	47 746)(	351 107)(	)	351 107)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	3 456 736	13 277 500	298 860	13 576 360
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	47 746	1 066 572	16 916	1 083 488
Excédent accumulé	6	603 813	341 280	142 210	483 490
	7	(4 597 561)	2 432 099	(1 586 392)	845 707
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	3 019 787	4 401 531	(334 552)	4 066 979

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

*Extrait du rapport financier, page S14*